

Communiqué FFE, le 19 octobre 2022



© FFE/NHodys

Les métiers de l'équitation : La FFE décrypte les métiers et les parcours de formation pour une orientation ad hoc

Travailler au contact des poneys et des chevaux est un objectif de vie professionnelle pour de nombreux passionnés. Reste à trouver sa vocation et suivre le bon parcours pour réussir et s'épanouir dans sa carrière. Orientation après la troisième, après le bac, double cursus ou encore reconversion sont autant de possibilités qui s'offrent aux candidats et qui nécessitent de prendre en considération le profil de chacun pour s'engager dans une formation adaptée.

Le monde du travail est en constante évolution, avec une accélération depuis la crise sanitaire. La question de la quête de sens dans son job pèse de plus en plus dans le choix de l'orientation scolaire et professionnelle, que l'on soit collégien, lycéen, étudiant ou déjà en poste. Les métiers de l'équitation sont une réponse possible pour les passionnés de poneys et chevaux. Travail avec les équidés en pleine nature, transmission de ses connaissances, travail en équipe, avec différents publics... sont autant de valeurs véhiculées par les professions des établissements équestres.

La Fédération Française d'Équitation (FFE) décrypte les métiers et les possibilités d'orientation et de formation pour mieux connaître les compétences attendues.

Des métiers de passion qui offrent de nombreux débouchés

Les métiers de l'équitation offrent de nombreux postes qui permettent de travailler près de chez soi ou dans la région de son choix. Ils garantissent une employabilité forte avec des recrutements immédiats au terme de son parcours de formation. Les poney-clubs et les centres équestres recrutent chaque année 1 000 postes environ à tous les niveaux. S'orienter vers les métiers de l'équitation ouvre donc des perspectives de carrière car c'est une activité porteuse, pérenne, qui est une des rares à connaître une croissance malgré la situation sanitaire de ces deux dernières années. Les diplômes obtenus – animateur d'équitation (AE), accompagnateur de tourisme équestre (ATE) ou moniteur d'équitation (BPJEPS notamment) – sont reconnus et permettent non seulement de créer sa propre entreprise, mais également, pour ceux qui le souhaitent, de poursuivre ou de reprendre des études.

Indispensables à la vie de l'établissement équestre, au bien-être des équidés, à l'accueil et à l'encadrement des activités équestres, différents métiers de l'équitation s'offrent aux candidats :

- **Animateur d'Équitation (AE)**,
- **Moniteur d'équitation** (BPJEPS ou diplômes fédéraux pour les options attelage et équitation western),
- **Accompagnateur de Tourisme Équestre (ATE)**.

Communiqué FFE, le 19 octobre 2022

Des parcours adaptés à chaque profil

L'adolescent doit prendre, dès le collège, des décisions importantes concernant son choix d'orientation, que ce soit pour une formation professionnelle ou des études générales. Pour travailler avec les chevaux, plusieurs parcours sont possibles et adaptés à chaque profil de candidat. Pour les aider dans leur projet, leur choix de formations et leurs parcours à réaliser, les établissements équestres peuvent jouer un rôle important en les préparant à devenir des professionnels dans les meilleures conditions.

Ainsi, quel que soit son âge et sa situation, chaque candidat peut se former pour participer activement à la vie des clubs. Avant 16 ans, avant 18 ans ou à 18 ans révolu, en troisième, en préparation du bac, post bac ou en reconversion, plusieurs parcours permettent de rejoindre une formation, sous le statut de stagiaire ou encore par la voie de l'apprentissage, mais également en parallèle d'un cursus scolaire, universitaire ou professionnel. L'accès à une formation plutôt qu'à une autre dépend de l'âge du candidat, et de son niveau équestre.

- Préparer son entrée en formation

Avant de se lancer dans un cursus de formation, les candidats de tous horizons peuvent ressentir le besoin de valider leur choix de future carrière dans l'équitation. Pour les accompagner dans cette démarche, les clubs FFE proposent des diplômes de cavaliers pouvant aider à formaliser le choix de formation.

- ◆ les **Degrés 1 et 2** sont des diplômes pour les cavaliers pratiquants. Ils attestent de connaissances pratiques et permettent notamment d'obtenir des équivalences avec les tests d'entrée des formations professionnelles. Ils correspondent au niveau équestre des Galop® 5 et Galop® 6 et ouvrent à de nombreuses formations, dès que l'âge requis sera atteint.
- ◆ le diplôme d'**Animateur Poney Bénévole (APB)**, destiné lui aussi aux pratiquants, permet au titulaire d'effectuer de l'animation dans son club, hors enseignement, comme aller chercher les poneys, renseigner le public sur le bien-être animal notamment... Plébiscité par les jeunes, ce diplôme permet une première expérience bénévole qui confirme que la voie choisie correspond au profil et aux aspirations du candidat.

- Les formations professionnelles

L'ensemble des formations se déroulent selon les modalités de l'alternance, c'est-à-dire qu'elles s'effectuent pour partie auprès de l'organisme de formation choisi, et en entreprise.

Elles sont proposées sous le statut de stagiaire ou d'apprenti, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Elles sont toutes reconnues par l'Etat et inscrites au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ouvrent droit à des financements (Pôle emploi, CPF, aides régionales...).

◆ Animateur d'Equitation (AE)

Il joue un rôle fondamental dans l'accueil et la mise en confiance des nouveaux cavaliers et de leurs familles. Son cœur de métier est d'animer des séances de découverte et d'initiation et d'accompagner les cavaliers dans la préparation des poneys et chevaux. Il participe également à l'entretien et aux soins de la cavalerie. Il travaille sous la responsabilité d'un moniteur. C'est un titre à finalité professionnelle délivré par la FFE - Niveau 3 (CAP, BEP). Pour se former :

* Dès 16 ans et titulaire du Galop® 6 (ou Galop® 5 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage).

⇒ Où : centre de formation agréé par la FFE

⇒ Durée : 10 à 12 mois.

* Dès 15 ans et titulaire du Galop® 3

⇒ Où : centre de formation agréé par la FFE

⇒ Contrat d'apprentissage de 2 ans.

Les plus : l'apprenti valide le brevet fédéral de soigneur animateur (BFSa) dès la fin de sa première année, qui lui permet de commencer à faire de l'animation, comme renseigner la clientèle et notamment sur le bien-être animal. Ce diplôme justifie de l'activité du jeune dans le club et lui permet de commencer à s'investir pleinement dans la structure.

Le BFSa est également accessible dans le cadre des formations agricoles comme le CAPA palefrenier-soigneur, Bac pro CGEH...grâce à la signature d'une convention entre la FFE et la DGER du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Communiqué FFE, le 19 octobre 2022

◆ Moniteurs d'équitation

Il est au cœur de l'activité du club. En fonction du diplôme obtenu, il enseigne l'équitation, l'attelage ou l'équitation western, à tous les publics de tous niveaux, du débutant à la compétition. Il participe activement à la définition et à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement. Bon technicien, il est capable de travailler la cavalerie d'instruction. Qu'il s'occupe d'enfants, d'adultes ou de personnes en situation de handicap, en ville ou à la campagne, autant d'options qui permettent à chacun d'y trouver son compte.

-> **BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) éducateur sportif mention activités équestres.** C'est un diplôme d'Etat délivré par le Ministère en charge des Sports - niveau 4 (BAC). Pour se former :

* Dès 18 ans et soumis à des tests d'entrée d'un niveau technique équivalent au Galop® 7 / Degré 3. Une expérience en compétition est un plus.

- ⇒ Où : centre de formation habilité par les directions régionales de la jeunesse et des sports (DRAJES).
- ⇒ Durée : 10 à 24 mois.

-> **Moniteur d'attelage ou moniteur d'équitation western.** C'est un titre à finalité professionnelle délivré par la FFE - niveau 4 (BAC). Pour se former :

* Dès 16 ans et titulaire du Galop® 7 de meneur ou de western (Galop® 5 pour les formations en deux ans).

- ⇒ Où : centre de formation agréé par la FFE
- ⇒ Durée : 10 à 24 mois.

◆ Accompagnateur de tourisme équestre (ATE)

La nature et le tourisme à cheval ou en attelage sont les domaines de prédilection de l'ATE. Son cœur de métier est d'accompagner des promenades et randonnées. En amont, il prépare les itinéraires et conçoit des produits de tourisme équestre. Il possède d'excellentes qualités d'animation et une bonne connaissance du milieu naturel et du patrimoine qu'il fait découvrir lors de sorties. Il peut également devenir chef d'entreprise et diriger son propre centre de tourisme équestre. C'est un titre à finalité professionnelle délivré par la FFE - niveau 4 (BAC). Pour se former :

* Dès 18 ans et titulaire du Galop®6 de cavalier ou de pleine nature.

- ⇒ Où : centre de formation agréé par la FFE
- ⇒ Durée : 6 à 12 mois.

Les candidats en **reconversion** peuvent accéder, dans les mêmes conditions, à toutes ces formations en **parcours aménagé et/ou via la validation des acquis de l'expérience (VAE)** lorsqu'ils ont une expérience significative dans les activités équestres.

Pour aller plus loin

Une fois diplômé, et dans le cadre de la formation professionnelle continue, il est possible de se spécialiser dans l'une des nombreuses disciplines équestres, en devenant entraîneur - DEJEPS ou Brevet fédéral d'entraîneur, ou dans l'une des activités proposée par les clubs FFE : Equihandi, équitation éthologique, guide de tourisme équestre...

La formation continue permet d'acquérir et de valoriser des nouvelles compétences tout au long de la carrière professionnelle. Que ce soit en collaboration avec les ministères de l'agriculture, des sports ou directement par le biais de nouvelles certifications, la FFE n'a de cesse de rendre les métiers du cheval plus attractifs, qualitatifs et professionnalisants.

Pour tous renseignements complémentaires : <https://metiers.ffe.com>

Contacts presse

FFE Communication

(+33 254 944 645)

communication@ffe.com

Valérie Bleys

(+33 621 441 515)

valerie.bleys@outlook.fr